



OUTRE-MER

Service militaire adapté, si on travaillait ensemble ?

Partenaire des organismes civils d'insertion professionnelle, le service militaire adapté est basé sur le volontariat. Les jeunes y reçoivent une formation professionnelle, humaine, comportementale et scolaire. Une période en entreprise peut s'effectuer dans les espaces naturels.



ENTRETIEN AVEC
PHILIPPE BONNOT

La gestion des ressources humaines n'est plus une formule branchée mais une nécessité qui s'impose aux employeurs, fussent-ils gestionnaires d'espaces naturels. Avec des budgets serrés, ils doivent pouvoir compter sur des compétences opérationnelles, sur des jeunes capables de s'intégrer sans tarder. Pour Philippe Bonnot,

capitaine de son état, adjoint au chef du pôle recrutement insertion au ministère de l'Outre-mer, le service militaire adapté (SMA) répond en partie à ces préoccupations. Le SMA concerne les jeunes ultramarins, filles et garçons, volontaires. Ce biais leur permet d'acquérir un métier et d'accomplir des stages en milieu professionnel. Un dispositif qui vise à une remobilisation vers l'emploi pour des adultes en difficulté sociale et scolaire. Ainsi, cette année, une formation de douze élagueurs a été mise en œuvre en Guadeloupe, et

TÉMOIGNAGE

CATHERINE CORLETResponsable de l'antenne Guyane
au Conservatoire du littoral**« Faire appel au SMA, c'est aussi
une manière de se positionner
comme acteur social. »**

Nous avons travaillé avec le service militaire adapté pour améliorer l'accessibilité du sentier de l'îlet La Mère (Guyane). Une douzaine de jeunes ont été impliqués. Certains dans des travaux forestiers, d'autres dans des travaux de maçonnerie. Notre motivation première était avant tout celle d'un engagement social. Comme tout acteur économique, le conservatoire porte une responsabilité en termes de formation des jeunes. De ce point de vue, le bilan est positif, d'autant que les jeunes étaient bien encadrés. Ce choix impose tout de même quelques contraintes de gestion ; il nous a notamment fallu anticiper les besoins plus d'un an à l'avance. Sommes-nous contents du résultat ? Globalement oui, ces jeunes étaient motivés. Il faut tout de même bien prendre en compte qu'ils sont en formation et qu'ils ne sont pas professionnels. ●
c.corlet@conservatoire-du-littoral.fr

Par le biais du service militaire adapté, les jeunes ultramarins volontaires, filles et garçons, acquièrent un métier et accomplissent des stages en milieu professionnel.

ComSMA

certaines ont travaillé dans le parc national. Leur indemnisation de trois cents euros par mois a été prise en charge par l'État.

Ces formations ne sont pas élaborées au hasard. Elles sont le fruit d'une réflexion sur l'opportunité des filières à ouvrir. Dans chaque département ou territoire d'Outre-mer, un conseil de perfectionnement décide du plan de recrutement en fonc-

« Nous invitons les gestionnaires à faire part de leurs **besoins en recrutement** très en amont afin d'adapter l'offre de formation. »

tion des demandes de compétences et des offres d'emploi formulées par les employeurs. Au sein de ce conseil : l'État, Pôle emploi, mais également les chambres consulaires, des employeurs (tel le Conservatoire du littoral) et des associations... Pour Philippe Bonnot, cette instance est capitale. « Nous sommes des mi-

litaires. Nous savons encadrer et organiser, mais nous n'avons pas d'expertise sur le marché du travail. Cette parité offre également l'opportunité d'un développement économique concerté.

Nous observons une demande de plus en plus grande pour les métiers de la Terre : pour l'entretien des forêts domaniales, par exemple. » À Mayotte, une voie pour la filière aquacole s'est ouverte.

Certains jeunes partent aussi faire un service militaire adapté en métropole. « Ce n'est pas la finalité première du SMA, mais pourquoi pas ? » En tout, 2 100 recrues ont été formées en 2010.

Cette formation militaire qualifiante compte une quinzaine de participants maximum par session et dure quelques mois : entre six et douze en fonction de la complexité du métier. Le jeune qui a fait acte de candidature est retenu après évaluation de son niveau et de sa motivation. Il suit alors une formation scolaire et professionnelle qu'il met en pratique lors d'une période d'applica-

tion en entreprise. « C'est également une formation citoyenne et militaire, insiste le Capitaine Bonnot. Nous enseignons rigueur, respect des horaires et du travail... » Le jeune est évalué, la grille d'évaluation aborde autant les savoir-être que les savoir-faire. À la fin du SMA, c'est un jury paritaire qui décide, ou non, d'attribuer au stagiaire l'attestation de formation professionnelle.

« Ce travail coordonné est essentiel pour laisser des traces, pour faire évoluer les référentiels de formation, pour travailler notre plateau pédagogique. Pour partager les ressources... Cela nous permet également de créer des liens, poursuit le capitaine. De plus, si les structures gestionnaires identifient des besoins plus ponctuels en matière de chantiers d'application (aménagement de sentiers, réhabilitation...), elles ne doivent pas hésiter à se faire connaître. » Voilà, c'est dit. ● **Moune Poli**

EN SAVOIR PLUS

philippe.bonnot@outre-mer.fr
<http://www.le-sma.com>